



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GM/DPTU N°24129
Affaire suivie par M. Gaël MORGENTHALER
Direction de la Planification Territoriale
et de l'Urbanisme
03.21.54.78.00
gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Objet : Cas par cas PLUi du SIVOM de l'Artois -
Commune de Richebourg

**MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ
ENVIRONNEMENTALE DES HAUTS DE FRANCE**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
44 RUE DE TOURNAI
59019 LILLE CEDEX

Béthune, le **12 FEV. 2025**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Richebourg, j'ai l'honneur de vous adresser la demande d'examen au cas par cas relative à la nécessité d'une évaluation environnementale préalable à la mise en compatibilité du dit plan.

Vous trouverez ci-jointe la notice explicative relative à cette procédure accompagnée de ses annexes.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente en charge du foncier et de
l'urbanisme



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr

